

Société

« Vitrine commerciale trompeuse » : un rapport épingle l'enseignement supérieur privé

Les inspections générales des affaires sociales et de l'éducation ont formulé 32 recommandations pour « améliorer l'offre » .

Ferrand, Emma

L'heure est aux vacances pour des milliers de bacheliers avant leur première rentrée étudiante. Mais, à ce jour, ils sont encore des dizaines de milliers d'élèves à ne pas avoir obtenu d'affectation sur Parcoursup. Jusqu'au 10 septembre, les candidats peuvent profiter de la phase complémentaire pour trouver une formation, dans la limite des places disponibles. Pour d'autres, l'incertitude des résultats les pousse à s'orienter vers des écoles privées hors Parcoursup.

Une tendance de plus en plus suivie par les jeunes. En 2025, ils étaient plus d'un quart à avoir choisi la voie du privé, contre 15 % en moyenne entre 1990 et 2005. Par ailleurs, 15 % de l'ensemble des étudiants sont spécifiquement inscrits dans des établissements privés à but lucratif. Mais choisir une école privée n'est pas sans risque. Et le gouvernement le sait.

C'est pourquoi, le 26 juin dernier, les inspections générales des affaires sociales (Igas) et de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) ont rendu leur rapport afin de réguler l'enseignement supérieur privé lucratif, commandé en mai 2025. Au total, 32 propositions ont été formulées pour « *améliorer la qualité de l'offre* ». Deux groupes d'établissements ont été passés au crible. D'abord, celui de Galileo Global Education (EM Lyon, Cours Florent, Penninghen...), épinglé par la journaliste Claire Marchal, en mars 2025, dans son enquête *Le Cube* (Flammarion) qui pointe les dérives de l'enseignement supérieur privé lucratif : frais de réservation non remboursables, classes bondées, heures de cours érodées...

Il y a également le groupe Collège de Paris, dont plusieurs écoles ont été récemment rachetées par le groupe de médias Unify Group (ex-Reworld Media), alors qu'il faisait l'objet d'un redressement judiciaire en mai dernier. En avril 2025, Mediapart révélait que le directeur de Digital College aurait dépensé 534 000 euros de fonds de l'établissement en cartes Pokémon. Par ailleurs, le Collège de Paris a fait l'objet de deux signalements pour des soupçons d'abus de biens sociaux, d'enrichissement personnel et de fraudes liées aux visas étudiants.

Dans sa synthèse, le rapport conclut que « *la croissance rapide de l'enseignement supérieur privé lucratif repose sur des dynamiques structurelles qui demeurent insuffisamment appréhendées par les pouvoirs publics* ». Mais aussi que « *le modèle économique du secteur est marqué par une dépendance croissante aux financements publics et par des risques structurels* » et que « *la qualité pédagogique des formations apparaît insuffisamment assurée et contrôlée* ». « *La rotation importante des formateurs, l'absence d'enseignants permanents ou leur présence en nombre insuffisant et la faiblesse des dispositifs de coordination pédagogique nuisent à la cohérence des parcours des étudiants* » , mentionnent les inspecteurs.

Sans compter « *la forte volatilité de l'offre de titres et de formations* », qui « *accentue cette fragilité, rendant les parcours moins lisibles pour les étudiants et plus difficiles à évaluer pour les employeurs comme pour les apprentis et leurs familles* » . Entre les diplômes (bachelor, mastère...), les certifications ou labels conférés par l'État et les sigles (visa, Qualiopi, RNCP...), les parents ont en effet de quoi être désorientés. « *Ces insuffisances font peser sur une partie des 400 000 étudiants du secteur lucratif privé de nombreux risques : vitrine commerciale trompeuse, lacunes pédagogiques, promesses d'insertion non tenues, vie étudiante réduite au minimum* » , ajoute le rapport.

Ainsi, les inspecteurs recommandent d' « *améliorer la lisibilité des titres professionnels* », d'interdire les intitulés « *bachelor* » et « *mastère* » - qui prêtent à confusion avec les diplômes nationaux -, ou encore d'interdire aux CFA d'employer leurs propres étudiants en apprentissage.

Auprès du *Figaro*, le ministre de l'Enseignement supérieur, Philippe Baptiste (*lire ci-dessous*), s'est dit « *favorable* » à ces préconisations qui sont majoritairement alignées sur le projet de loi de régulation du secteur qu'il porte, et qui a été adopté

en première lecture au Sénat le 1er juin dernier. Celui-ci prévoit de conditionner l'accès des établissements privés à Parcoursup à une validation par l'État, via deux niveaux de reconnaissance : l'agrément et l'agrément d'intérêt général, délivrés après une évaluation de la « *qualité globale* » de l'école par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres).

Pour le secteur privé, en revanche, ce rapport suscite certaines critiques. « *Nous sommes évidemment favorables à plus de qualité dans l'enseignement. Mais, depuis 1987, nous sommes déjà soumis à des contrôles réguliers. Il n'y a qu'à appliquer les règles qui existent déjà* », affirme Patrick Roux, président de la Fédération nationale de l'enseignement privé (Fnep) en songeant à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, à la direction du travail ou encore à la délégation régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue...

De son côté, le groupe Galileo, directement visé par la mission, se veut plus modéré. Celui qui affirme « *plaider publiquement pour une régulation plus exigeante du secteur* » précise dans un communiqué que cette mission l'a encouragé à corriger ce qui lui était reproché par les inspecteurs. Il indique que plusieurs mesures ont été mises en place, telles que la création « *d'une direction pédagogique à l'échelle du groupe* », « *d'une démarche qualité globale* » ou encore « *le renforcement de la lisibilité de la correspondance des formations* » avec les titres enregistrés par France Compétences. E.F.

Illustration(s) :

GREGORY DZIEDZIC / Hans Lucas vi/Hans Lucas via AFP

Philippe Baptiste, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, le 5 juin, à Toulouse..

Note(s) :

eferrand@lefigaro.fr

© 2026 Le Figaro

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news-20260730-LF-1152*20*2350467936